

## COMPTE RENDU DU CTPD DU 18 JANVIER 2010

A nouveau les conditions de tenu de ce CTPD sont inacceptables. Les documents ne nous sont parvenus que vendredi 15 janvier à 17 heures alors que le CTPD était prévu quelques heures auparavant. Ce qui, compte tenu de la date de repli (3 jours plus tard), nous laisse peu de temps pour analyser les documents.

Il a été rappelé que dans le règlement intérieur du CTPD, comme le précise le décret 82-452, les documents et la convocation doivent nous être fourni au moins huit jours avant la tenu du comité. Ce décret prévoit également le report en cas de non application de la réglementation.

La réponse de l'IA sur ce point est la suivante :

· « il faut tendre à ce que les documents soient délivrés dans les délais »

**Le paritarisme n'est finalement qu'un idéal in-atteignable !!!**

· « Je suis à Paris chez le ministre mardi et mercredi, de plus jeudi il y a un mouvement de grève. Je suis donc pris par les deux bouts ».

**Pour justifier le non-report de ce CTPD comme le prévoit le décret.**

**En ce qui concerne les DGH**, les explications apportées par l'IA sont les suivantes :

Pour 2010 il faut compter sur 88528 élèves dont 475 sont en UPI. Soit 873 élèves de plus par rapport à 2009. En SEGPA se sont 4802 élèves qui sont attendus soient 84 de moins qu'en 2009 (4886).

La répartition par niveau hors UPI est la suivante :

niveau	Nombre d'élèves
6°	22999
5°	22105
4°	22197
3°	21102

Soit un total de 88403 élèves.

La dotation s'élève à 119303 heures pour la rentrée 2010 soit une baisse de 360 heures par rapport à l'année dernière. (C'est l'équivalent de 20 ETP)

« C'est normal car, notre académie bénéficie de condition très favorable »

Effectivement le H/E était de 1,35 en 2009 et il baisse pour la rentrée prochaine à 1,34. Alors que certains indicateurs montrent que la « performance » des élèves est en baisse dans le nord, il faut tout de même redéployer des moyens dans les académies qui n'ont pas notre chance !!!

Ce qui donne la répartition suivante :

**110508 HEURES POSTES ET 8795 HSA**

**SOIT 1260 HEURES POSTES EN MOINS ET 900 HSA EN PLUS !!**

**Pour les SEGPA**, la dotation de 13331 heures est répartie de la manière suivante :

**11902 HEURES POSTES ET 1429 HSA**

**En majorité les SEGPA ont 132 HP et 6 HSA.**

L'IA de dire que : « la dotation a été strictement ajustée aux stricts besoins des SEGPA »

Concernant l'application de la loi d'orientation de 2009 pour l'enseignement professionnel en SEGPA : « L'évolution doit se faire sur 3 ans à partir de 2010 suivant deux points :

- La fermeture progressive des postes de PLP vacants.
- La mise en place des modifications des ateliers pour accueillir ces nouveaux enseignements.

A terme en 2012 chaque SEGPA aura 2 champs professionnels parmi l'HABITAT, l'HSA (sécurité et alimentation), ESPACE RURAL, VENTE ou encore PRODUCTION INDUSTRIELLE (qui utilisera les équipements des techno en collège).

Pour l'instant seul 8 SEGPA sont en conformité avec la circulaire de 2009, les 21 SEGPA restantes devront l'être pour 2012 »

Encore une réforme qui les force à augmenter le délai d'application car les établissements ne sont pas en capacités financières d'adapter les ateliers !!

#### **En ce qui concerne la répartition des moyens :**

Les seuils de références sont à l'identique pour la base de calcul. Mais il est à noter une nuance importante apportée par M. Polvent :

« les chefs d'établissements, dans le cadre de l'autonomie, ont toutes latitudes pour la constitution des classes »

On s'attendait à un relèvement de seuil imposé par l'IA et finalement la brèche pourra venir des chefs d'établissements qui seraient structurellement obligés de surcharger les classes !!!

#### **Passons maintenant au scandale de la rentrée à venir :**

**Pour la rentrée 2010, le matelas de souplesse est purement et simplement supprimé.**

**Qu'est-ce que le matelas de souplesse ?**

**C'est la dotation de 0,75 heure par division dans chaque établissement. Ce matelas est utilisé par les chefs d'établissements pour ajuster les emplois du temps, principalement élèves, dans le cadre de l'organisation de rentrée.**

**Quelles vont être les conséquences ?**

**Les chefs d'établissements vont devoir jongler pour respecter les horaires réglementaires. (Par exemple les élèves de 5<sup>o</sup> doivent avoir 25 heures 30 de cours hebdomadaire)**

**Sur ce point délicat l'IA n'a apporté aucune réponse si ce n'est : « pas d'inquiétude, ayez confiance dans les capacités organisationnelles des chefs d'établissement »**

**Pour finir par cette phrase magnifique de POLVENT :**

**« Les principes ne doivent pas amener à une trop grande rigidité »**

**Il faudra donc veiller dans les CA à venir que les horaires réglementaires sont bien respectés.**

**Suite aux remontées des TRMD l'IA fera le point sur le reliquat d'heures et donnera généreusement quelques miettes à ceux qui gueule le plus.**

**Exemple : A Marie Curie Tourcoing nous gagnons une division à la rentrée prochaine. On passe de 23 à 24 classes.**

**Le matelas s'élève à  $24 \times 0,75 = 18$  heures postes.**

**Avec une classe en plus nous avons moins de moyens qu'en 2009 !!!**

**MORALITÉ : ON PERD LE MATELAS DE SOUPLESSE ET L'IA NOUS DEMANDE D'ETRE MOINS RIGIDE.**